



Accident EgyptAir : les enquêteurs français privilégient l'hypothèse d'un incendie à bord

vendredi 6 juillet 2018, par Thémis



L'avion s'était abîmé en mer en mai 2016, faisant 66 morts. De leur côté, les enquêteurs égyptiens avaient annoncé "la découverte de traces d'explosifs sur des restes humains".

Le Bureau d'enquêtes et d'analyses privilégie l'hypothèse d'un incendie dans le poste de pilotage de l'avion d'EgyptAir qui s'est abîmé en mer en mai 2016, faisant 66 morts, a-t-il annoncé vendredi.

Le BEA a précisé dans un communiqué qu'il maintenait cette hypothèse en dépit du fait que son homologue égyptien avait annoncé "la découverte de traces d'explosifs sur des restes humains". Les enquêteurs français ont souhaité que les investigations sur leur hypothèse "soient poursuivies dans l'intérêt de la sécurité aérienne".

L'incendie aurait "entraîné la perte de contrôle de l'avion". L'Airbus A320 d'EgyptAir assurant le vol MS804 entre Paris et Le Caire, transportait 66 personnes, dont 40 Egyptiens et 15 Français. A la suite de cet accident survenu le 19 mai 2016 en Méditerranée dans les eaux internationales, une enquête de sécurité avait été ouverte.

"L'hypothèse privilégiée par le BEA est qu'un incendie s'est déclaré dans le poste de pilotage alors que l'avion évoluait à son altitude de croisière, incendie qui s'est développé rapidement et a entraîné la perte de contrôle de l'avion", a indiqué le Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile dans son communiqué. Il a précisé que son homologue égyptien avait annoncé en décembre 2016 "la découverte de traces d'explosifs sur des restes humains" et transférait, conformément à la législation égyptienne, le dossier aux services du procureur général égyptien, qui assumait dès lors la conduite de l'enquête.

Mais afin de permettre la poursuite de l'enquête de sécurité, le BEA a rencontré fin mai 2018 le procureur général égyptien, qui a expliqué que "l'acte malveillant ayant été établi, il appartenait désormais aux autorités judiciaires seules de prendre la direction de l'enquête".

Le BEA réclame le rapport final des enquêteurs égyptiens. Le BEA relève néanmoins que son homologue égyptien n'a pas publié de rapport final qui lui permettrait "de notifier ses divergences comme le lui autorisent les dispositions internationales". Il maintient l'hypothèse qu'il privilégie "de la propagation rapide d'un incendie et souhaite que les investigations sur cette hypothèse soient poursuivies dans l'intérêt de la sécurité aérienne".

Il estime en outre "nécessaire d'obtenir ce rapport final afin de préserver la possibilité de comprendre l'origine de l'accident et de permettre à la communauté aéronautique de disposer d'enseignements de sécurité pouvant prévenir de futurs accidents". Le BEA ajoute avoir fait des propositions pour "des travaux complémentaires sur les débris et les données enregistrées" qui sont restées "sans suite". Il précise que les "éléments techniques de l'enquête déjà rassemblés par l'Égypte, y compris ceux mis à disposition du BEA, sont restés protégés par l'enquête judiciaire égyptienne".

Le BEA a conclu en indiquant qu'il demeurerait "prêt à poursuivre sa collaboration avec son homologue égyptien, au cas où celui-ci relancerait l'enquête de sécurité sur cet accident". L'Égypte, en sa qualité d'État d'immatriculation et d'exploitation de l'avion, a pris en charge la conduite de cette enquête et le BEA a nommé un représentant accrédité représentant la France comme État de conception de l'avion, assisté de conseillers techniques du constructeur Airbus.

Source : Europe 1
Auteur : La Rédaction
Date : 06/07/2018